



Réglementation de l'investissement étranger

La Tunisie offre un cadre réglementaire et une stabilité économique et sociale propices au **investissement étranger**. D'autre part, le marché tunisien, malgré son étroitesse en comparaison des autres pays du Maghreb, dispose de nombreux atouts qui le rendent attractif auprès des entreprises françaises. En effet, la Tunisie est un pays francophone avec une classe moyenne très large (environ 70 % de la population totale) et un revenu par habitant le plus élevé du Maghreb et en constante évolution. Les entreprises et les produits français jouissent d'une excellente réputation dans ce pays où les habitudes de consommation se sont de plus en plus occidentalisées. Outre les avantages qui existent au niveau des facteurs de production, la Tunisie a été le premier pays de la région à signer un accord de libre échange avec l'Union Européenne dont l'objectif est de démanteler progressivement les barrières douanières. Plusieurs accords bilatéraux ont également été signés avec les pays limitrophes permettant ainsi aux entreprises industrielles implantées de se servir de leur site tunisien comme plate-forme de distribution régionale.

Investir en Tunisie, d'accord, mais dans quels secteurs ?

Il y a bien sûr les secteurs classiques, à savoir le tourisme et le textile, qui ont fait le bonheur des entreprises locales et étrangères durant deux décennies et qui demeurent rentables malgré une conjoncture difficile. D'autre part, la Tunisie attire de plus en plus d'entreprises dans les industries mécaniques et électriques (composants électriques, câblage automobile, composants mécaniques...) avec une optique de réexportation vers les marchés traditionnels. La présence de grands équipementiers automobiles tels Valéo, Léonische, Draexelmaier et Delphi offre une garantie supplémentaire et des opportunités d'affaires intéressantes pour les entreprises du secteur qui ont choisi la Tunisie comme site de production